

MAIRIE de STE MARIE D'ALVEY

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 16 juin 2014 (convocations du 10 juin 2014)

Présents : Mmes CORNET – GUICHERD – GUINET – HEARN – SOTTIAUX

M. ARTHAUD-BERTHET – BRET – DELAIGUE – GUICHERD – QUENCEZ

Absent excusé : M. PERSON

POMPIERS

M. Jonathan GRAVIER, chef de centre et deux pompiers présentent l'activité du centre de secours de St Genix/Guiers : 35 sapeurs-pompiers volontaires – 27 jeunes sapeurs-pompiers – 350 interventions annuelles. L'effort se porte sur le corps de jeunes sapeurs-pompiers créé en collaboration avec le centre de Pont de Beauvoisin pour le renouvellement des effectifs. Une discussion suit avec le conseil sur les délais d'interventions, l'évolution ou le déplacement de la caserne, les détecteurs de fumées.

TRAVAUX ET ACHAT MATÉRIEL

- **Voirie** : commande effectuée à l'entreprise EIFFAGE pour travaux sur route de la Blanchinière pour un montant de 5 037.30 € HT.
- **Cimetière** : remise en état des allées du cimetière confiée à l'entreprise PACCARD pour un montant de 1 170 € HT.
- **Bâtiment annexe du presbytère** : un dossier de subvention sera déposé au Conseil Général au titre du FDEC 2015 avec demande d'autorisation anticipée de travaux sur la base du devis établi par « Les Façades du Gelon » pour un montant de 13 510.20 € HT.
- **Photocopieur mairie** : achat auprès de la société ACS d'un photocopieur – imprimante – scanner – fax à la société ACS avec reprise de l'ancien matériel pour un coût négocié de 4 600 € HT. L'obligation de dématérialisation des pièces comptables avant le 1^{er} janvier 2015 justifie ce changement de matériel.

SITE INTERNET – LOGO

M. le Maire propose de réfléchir à un logo et à un site internet pour la commune (ou blog). La commission communication se réunira en juillet pour en discuter.

INDEMNITÉ DE CONSEIL

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'arrêté interministériel prévoit le versement d'une indemnité de conseil au trésorier municipal lorsque ce dernier fournit des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, comptable et financière. Cette indemnité est calculée par application du barème prévu à l'article 4 de l'arrêté à la moyenne des dépenses budgétaires des trois dernières années.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer cette indemnité à Valérie DRECLERC, trésorière de Pont de Beauvoisin, pour la durée du mandat du conseil municipal.

COLLÈGE ST GENIX/GUIERS

Désignation de délégués au Syndicat du Collège de St Genix/Guiers jusqu'à sa dissolution prévue en fin d'année :

Titulaires : Gaston ARTHAUD-BERTHET - Romance CORNET

Suppléants : Jean-François DELAIGUE - Stéphanie GUINET

Une participation aux frais de fonctionnement du gymnase sera versée à la commune de St Genix/Guiers pour l'utilisation par les élèves du collège, soit 83.54 € (2 élèves x 41.77).

QUESTIONS DIVERSES

- Inscription des sentiers au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)
- Courrier AEL pour participation au centre de loisirs : compétence transférée à la communauté de communes Val Guiers
- Conseil d'école du 24 juin : Romance CORNET remplacera M. le Maire retenu par une autre réunion.